



Assemblée générale

UN LIBRARY

DEC 10 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/699
7 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 69 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapporteur : M. Jerzy ZALESKI (Pologne)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de l'Assemblée générale en application de sa décision 46/414 du 6 décembre 1991.

2. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1992, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. A sa 2e séance, le 8 octobre 1992, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 49 à 65, 68 et 142, et 67 et 69. La Commission a examiné ces points à ses 3e à 21e séances, du 12 au 28 octobre (voir A/C.1/47/PV.3 à 21). Elle a examiné les projets de résolution correspondants à ses 22e à 30e séances, du 29 octobre au 11 novembre (voir A/C.1/47/PV.22 à 30), et pris des décisions sur les projets de résolution relatifs aux points 67 et 69 à la 37e séance, le 20 novembre (voir A/C.1/47/PV.37).

4. Pour l'examen du point 69, la Première Commission était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (A/47/505 et Add.1);

b) Lettre datée du 24 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/56);

c) Lettre datée du 26 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/57);

d) Lettre datée du 24 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/58);

e) Lettre datée du 27 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/60-S/23329);

f) Lettre datée du 30 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/64);

g) Lettre datée du 23 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/67);

h) Lettre datée du 8 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/68-S/23398);

i) Lettre datée du 9 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/70);

j) Lettre datée du 13 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/71);

k) Lettre datée du 17 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/72);

l) Lettre datée du 21 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/73);

m) Lettre datée du 22 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/74);

n) Lettre datée du 20 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/75);

o) Lettre datée du 3 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/81);

/...

p) Lettre datée du 30 janvier 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de Colombo publié à l'issue de la sixième Réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (ASACR), tenue à Colombo (Sri Lanka) le 21 décembre 1991 (A/47/82-S/23512);

q) Lettre datée du 6 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant le texte des documents adoptés par la sixième Conférence islamique au sommet, tenue à Dakar du 9 au 11 décembre 1991 (A/47/88-S/23563);

r) Lettre datée du 11 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les conclusions de la deuxième Réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Prague les 30 et 31 janvier 1992 (A/47/89-S/23576);

s) Lettre datée du 19 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/94);

t) Lettre datée du 26 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/96-S/23645);

u) Lettre datée du 19 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/97);

v) Lettre datée du 24 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/98);

w) Lettre datée du 24 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/99);

x) Lettre datée du 26 février 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/110);

y) Lettre datée du 13 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/122-S/23716);

z) Lettre datée du 17 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/124-S/23726);

/...

aa) Lettre datée du 17 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/125-S/23727);

bb) Lettre datée du 19 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/126);

cc) Lettre datée du 19 mars 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Portugal et des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/127);

dd) Lettre datée du 19 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent adjoint de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/128-S/23737);

ee) Lettre datée du 24 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/133);

ff) Lettre datée du 25 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/135);

gg) Lettre datée du 26 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/136-S/23758);

hh) Lettre datée du 30 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/138);

ii) Lettre datée du 10 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/153-S/23804);

jj) Lettre datée du 8 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/156);

kk) Lettre datée du 8 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/157);

ll) Lettre datée du 8 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/158);

mm) Lettre datée du 15 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/160-S/23814);

/...

nn) Lettre datée du 16 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/162-S/23816);

oo) Lettre datée du 16 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/163);

pp) Lettre datée du 20 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/165-S/23823);

qq) Lettre datée du 13 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/166);

rr) Lettre datée du 13 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/167);

ss) Lettre datée du 21 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/170);

tt) Lettre datée du 22 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/171-S/23832);

uu) Lettre datée du 21 avril 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Hongrie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/172);

vv) Lettre datée du 20 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/176);

ww) Lettre datée du 20 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/177);

xx) Lettre datée du 5 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/201-S/23876);

yy) Lettre datée du 6 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/205);

zz) Lettre datée du 6 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/206);

/...

aaa) Lettre datée du 7 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/208);

bbb) Lettre datée du 10 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/211-S/23962 et Corr.1);

ccc) Lettre datée du 12 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/213);

ddd) Lettre datée du 20 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/218);

eee) Lettre datée du 22 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/221-S/23994);

fff) Lettre datée du 21 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/223);

ggg) Lettre datée du 20 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/224);

hhh) Lettre datée du 25 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/226-S/24001);

iii) Lettre datée du 22 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/227);

jjj) Lettre datée du 22 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/228);

kkk) Lettre datée du 27 mai 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Lituanie et de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/233);

lll) Lettre datée du 27 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la Slovénie (A/47/234-S/24028);

mmm) Lettre datée du 26 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/239);

/...

nnn) Lettre datée du 2 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/254);

ooo) Lettre datée du 5 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/258-S/24073);

ppp) Lettre datée du 5 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/260);

qqq) Lettre datée du 11 juin 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Pologne et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/267);

rrr) Lettre datée du 11 juin 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/268);

sss) Lettre datée du 11 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/269-S/24093);

ttt) Lettre datée du 12 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/274);

uuu) Note verbale datée du 15 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République de Slovénie (A/47/275-S/24105);

vvv) Lettre datée du 22 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/282);

www) Lettre datée du 23 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/284-S/24182);

xxx) Lettre datée du 26 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/286-S/24198);

yyy) Lettre datée du 26 juin 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/290-S/24204);

zzz) Lettre datée du 29 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/292-S/24208);

/...

aaaa) Lettre datée du 29 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Etats fédérés de Micronésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/295);

bbbb) Lettre datée du 30 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/300);

cccc) Lettre datée du 1er juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/306-S/24224);

dddd) Lettre datée du 30 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/311);

eeee) Lettre datée du 9 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/318-S/24260);

ffff) Lettre datée du 14 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/333);

gggg) Lettre datée du 16 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/335-S/24306);

hhhh) Lettre datée du 28 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/350-S/24356);

iiii) Lettre datée du 28 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué commun de la vingt-cinquième réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), publié à Manille le 22 juillet 1992 (A/47/351-S/24357);

jjjj) Lettre datée du 28 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'une déclaration sur la mer de Chine méridionale publiée par les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à Manille le 22 juillet 1992 (A/47/357-S/24368);

kkkk) Lettre datée du 29 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du Document de Helsinki 1992 - Les défis du changement, qui a été adopté à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki les 9 et 10 juillet 1992 (A/47/361-S/24370);

/...

llll) Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/372-S/24420);

mmmm) Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/375-S/24429);

nnnn) Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/376-S/24441);

oooo) Lettre datée du 14 août 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/380);

pppp) Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/382-S/24449);

qqqq) Lettre datée du 17 août 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/392-S/24461);

rrrr) Lettre datée du 4 septembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/421-S/24526);

ssss) Lettre datée du 14 septembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/448-S/24565);

tttt) Lettre datée du 2 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/497-S/24612);

uuuu) Lettre datée du 6 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/516);

vvvv) Lettre datée du 19 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/557-S/24681);

wwwv) Lettre datée du 20 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/561-S/24690 et Corr.1);

xxxx) Lettre datée du 21 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/570-S/24698);

/...

yyyy) Lettre datée du 20 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/571-S/24702);

zzzz) Lettre datée du 21 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/572-S/24704);

aaaaa) Lettre datée du 24 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/577-S/24711 et Corr.1);

bbbbb) Lettre datée du 23 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/579-S/24712);

ccccc) Lettre datée du 27 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la République de Moldova et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/602-S/24727);

dddd) Lettre datée du 29 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/603-S/24733);

eeee) Lettre datée du 2 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/622-S/24754);

ffff) Lettre datée du 4 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/633-S/24762);

ggggg) Lettre datée du 4 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/634-S/24763);

hhhhh) Lettre datée du 4 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/641-S/24778);

iiii) Lettre datée du 9 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/642-S/24780);

jjjjj) Lettre datée du 6 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/643-S/24781);

kkkkk) Lettre datée du 12 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/663-S/24801);

/...

lllll) Lettre datée du 11 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de Géorgie (A/47/664-S/24802);

mmmmm) Lettre datée du 12 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/665-S/24803);

nnnnn) Lettre datée du 16 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/671-S/24814);

ooooo) Lettre datée du 26 novembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/732-S/24860);

ppppp) Lettre datée du 2 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.1/47/3);

qqqqq) Lettre datée du 15 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.1/47/6);

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

A. Projet de résolution A/C.1/47/L.45 et Rev.1

5. Le 12 novembre 1992, les pays suivants : Algérie, Bénin, Bolivie, Botswana, Burundi, Cameroun, Colombie, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mexique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam et Zambie ont présenté un projet de résolution intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" (A/C.1/47/L.45).

6. Le 17 novembre, l'Indonésie, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, a déposé un projet de résolution révisé (A/C.1/47/L.45/Rev.1), que son représentant a présenté à la 37e séance, le 20 novembre. Le projet de résolution A/C.1/47/L.45/Rev.1 contenait les changements ci-après :

a) Au septième alinéa du préambule, les mots "par la persistance de conflits" ont été remplacés par les mots "par la persistance des tensions et des conflits";

b) Le début du paragraphe 4 du dispositif, qui se lisait comme suit :

"4. Demande à tous les Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, à l'intervention, à l'ingérence, à l'agression, à l'occupation étrangère et à la domination ou à aucune mesure de"

/...

a été modifié comme suit :

"4. Demande à tous les Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, à l'agression, à l'intervention, à l'ingérence, à toutes les formes de terrorisme, de répression, d'occupation étrangère et de domination coloniale ou étrangère ou à des mesures de";

c) Le début du paragraphe 5 du dispositif, qui se lisait comme suit :

"5. Reconnaît la validité de notions comme celle des mesures de confiance"

a été modifié comme suit :

"5. Constata la validité de concepts tels que les mesures de confiance";

d) Le début du paragraphe 6 du dispositif, qui se lisait comme suit :

"6. Demande que des dialogues régionaux s'engagent pour promouvoir la coopération dans les domaines de la sécurité, de l'économie"

a été modifié comme suit :

"6. Demande que des dialogues régionaux s'engagent, selon qu'il conviendra, pour promouvoir la sécurité et la coopération dans les domaines de l'économie";

e) Au paragraphe 8 du dispositif, les mots "le rôle de l'Organisation des Nations Unies" ont été remplacés par les mots "le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies";

f) Le paragraphe 11 du dispositif, qui se lisait comme suit :

"11. Considère que le respect et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales de même que la reconnaissance des droits inaliénables des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance renforceront la paix et la sécurité internationales;"

a été modifié comme suit :

"11. Considère que le respect et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de même que la reconnaissance des droits inaliénables des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, renforceront la paix et la sécurité internationales, et réaffirme la légitimité de la lutte des peuples soumis à la domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère ainsi que leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance;"

/...

7. A la 37e séance, le 20 novembre, le représentant de l'Indonésie a révisé oralement le projet de résolution A/C.1/47/L.45/Rev.1 comme suit :

a) Au paragraphe 4 du dispositif, les mots "et de domination coloniale ou étrangère" figurant après les mots "occupation étrangère" ont été supprimés;

b) Au paragraphe 11 du dispositif, les mots "à la domination coloniale ou étrangère ou" figurant après les mots "la lutte des peuples soumis" ont été supprimés.

8. A la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/47/L.45/Rev.1, tel qu'il avait été révisé oralement, par 88 voix contre une, avec 40 abstentions (voir par. 12, projet de résolution A). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus : Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

/...

B. Projet de résolution A/C.1/47/L.47 et Rev.1

9. Le 13 novembre, les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovénie, auxquels se sont jointes ultérieurement la Tchécoslovaquie et la Turquie, ont présenté un projet de résolution intitulé "Maintien de la sécurité internationale" (A/C.1/47/L.47).

10. Le 19 novembre, les auteurs, auxquels se sont jointes ultérieurement l'Albanie, la Croatie, Malte et la Pologne, ont déposé un projet de résolution révisé (A/C.1/47/L.47/Rev.1). Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de la Fédération de Russie à la 37e séance, le 20 novembre, et contenait les modifications ci-après :

a) Les premier et deuxième alinéas du préambule, qui se lisaient comme suit :

"Rappelant ses résolutions pertinentes, ainsi que la décision 46/414 du 6 décembre 1991,

Reconnaissant que la Déclaration de 1970 sur le renforcement de la sécurité internationale (2734/XXV) reflétait les réalités de l'époque en matière de sécurité internationale,"

ont été supprimés;

b) Le début du cinquième alinéa du préambule du texte initial, devenu le troisième alinéa du préambule, qui se lisait comme suit :

"Prenant acte avec satisfaction des idées et propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé Agenda pour la paix, en particulier de celles qui ont trait"

a été modifié comme suit :

"Notant avec satisfaction que le Secrétaire général a présenté dans son rapport intitulé 'Agenda pour la paix' des idées et des propositions qui ont trait en particulier";

c) Le début du paragraphe 2 du dispositif, qui se lisait comme suit :

"2. Invite tous les Etats Membres à communiquer leurs idées sur la poursuite de l'examen de ces questions, en tenant dûment compte des éléments appropriés"

a été modifié comme suit :

/...

"2. Invite tous les Etats Membres à communiquer leurs idées sur la poursuite de l'examen de la question du maintien de la sécurité internationale, en tenant compte, notamment, des éléments appropriés".

11. A la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/47/L.47/Rev.1 par 56 voix contre zéro, avec 67 abstentions (voir par. 12, projet de résolution B). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Micronésie (Etats fédérés de), Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Slovénie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Afghanistan, Algérie, Bahamas, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Gabon, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen.

III. RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE COMMISSION

12. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

A

Examen de l'application de la Déclaration sur le
renforcement de la sécurité internationale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2734 (XXV) du 16 décembre 1970, relative à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, de même que toutes ses résolutions précédentes portant sur l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale,

Tenant compte des Documents finals de la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Jakarta du 1er au 6 septembre 1992 1/,

Exprimant sa ferme conviction que le désarmement, la détente internationale, le respect du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte, en particulier des principes de l'égalité souveraine des Etats, du règlement pacifique des différends et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, ainsi que le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le développement économique et social, l'élimination de toutes les formes de domination, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de même que la nécessité de préserver l'environnement, sont étroitement liés les uns aux autres et constituent l'assise de la paix et de la sécurité universelles durables et stables,

Notant avec satisfaction les changements positifs récemment intervenus sur la scène internationale, dont témoignent la fin de la guerre froide, la détente dans l'ensemble du monde et l'esprit nouveau qui régit les relations entre les nations,

Se félicitant en outre des effets positifs que le dialogue général qui s'est instauré entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie a eus sur l'évolution de la situation dans le monde, et exprimant l'espoir que ce processus conduira à l'abandon des doctrines stratégiques reposant sur l'utilisation des armes nucléaires et à l'élimination des armes de destruction massive, ce qui apporterait une contribution réelle à la sécurité du monde,

Exprimant l'espoir que l'évolution positive amorcée en Europe, où un nouveau système de sécurité et de coopération s'instaure actuellement grâce au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, se poursuivra et encouragera un mouvement analogue dans d'autres parties du monde,

1/ A/47/675-S/24816, annexe.

Se déclarant en même temps gravement préoccupée par la persistance des tensions et des conflits et l'apparition de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales, et favorable à tous les efforts visant à éliminer dans la paix et la justice les foyers de crise de par le monde, notamment en accentuant le désengagement militaire,

Soulignant qu'il faut renforcer la sécurité internationale en réalisant le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires, et en freinant l'accélération, sur les plans qualitatif et quantitatif, de la course aux armements,

Soulignant également l'importance croissante que la relation entre le désarmement et le développement prend dans les relations internationales actuelles,

Considérant que la paix et la sécurité dépendent de facteurs socio-économiques aussi bien que d'éléments politiques et militaires,

Considérant également qu'il appartient à tous de faire régner la sécurité générale dans le monde,

Soulignant que l'Organisation des Nations Unies est l'instrument fondamental pour régir les relations internationales et résoudre les problèmes mondiaux en vue de maintenir et de promouvoir efficacement la paix et la sécurité, le désarmement et le développement économique et social,

1. Réaffirme que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale garde toute sa validité, et demande à tous les Etats de contribuer effectivement à son application;

2. Réaffirme également que tous les Etats doivent respecter, dans leurs relations internationales, les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;

3. Souligne que, jusqu'à l'établissement d'une paix universelle durable et stable fondée sur la sécurité internationale dans le cadre d'une structure globale, viable et facilement applicable, la paix, le désarmement et le règlement pacifique des différends resteront la tâche prioritaire de la communauté internationale;

4. Demande à tous les Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, à l'agression, à l'intervention, à l'ingérence, à toutes les formes de terrorisme, de répression et d'occupation étrangère ou à des mesures de coercition politique ou économique qui porteraient atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la sécurité d'autres Etats, ou à la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles;

/...

5. Constate la validité de concepts tels que les mesures de confiance, particulièrement dans les régions où règnent de fortes tensions, l'équilibre de sécurité à un plus bas niveau d'armements et de forces armées et l'élimination des capacités et des déséquilibres militaires déstabilisants;

6. Demande que des dialogues régionaux s'engagent, selon qu'il conviendra, pour promouvoir la sécurité et la coopération dans les domaines de l'économie et de l'environnement, ainsi que sur les plans social et culturel, compte tenu des particularités de chaque région;

7. Souligne qu'il importe d'aborder le désarmement simultanément sous l'angle mondial et sous l'angle régional pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales;

8. Réaffirme le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, et exprime l'espoir qu'elle continuera de faire face à toutes les menaces contre la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte;

9. Prie instamment tous les Etats de prendre immédiatement de nouvelles mesures visant à faire prévaloir et à utiliser avec efficacité le système de sécurité collective envisagé dans la Charte, et à mettre effectivement fin à la course aux armements en vue de réaliser le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;

10. Souligne qu'il est urgent de développer de manière plus équilibrée l'économie mondiale et de corriger l'asymétrie et l'inégalité actuelles du développement économique et technique entre pays développés et pays en développement, en tant que mesures préalables essentielles pour renforcer la paix et la sécurité internationales;

11. Considère que le respect et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de même que la reconnaissance des droits inaliénables des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, renforceront la paix et la sécurité internationales, et réaffirme la légitimité de la lutte des peuples soumis à l'occupation étrangère ainsi que leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance;

12. Réaffirme la nécessité impérieuse de démocratiser les relations internationales et se déclare fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies offre à cet égard le cadre le plus approprié;

13. Invite les Etats Membres à faire connaître leur opinion au sujet de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, compte tenu notamment de l'évolution favorable qui s'est récemment produite dans le monde sur le plan politique et de la sécurité, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session un rapport établi à partir des réponses qu'il aura reçues;

14. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session la question intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

/...

B

Maintien de la sécurité internationaleL'Assemblée générale,

Notant qu'avec la fin de l'ère de la guerre froide et de l'affrontement bipolaire, l'Organisation des Nations Unies doit assumer des tâches nouvelles pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'assurer le progrès social et d'améliorer les niveaux de vie dans des sociétés plus libres,

Aspirant à faire prévaloir une plus grande convergence de vues entre les Etats Membres pour ce qui est de définir les priorités de l'Organisation quant à l'institution d'un ordre international plus stable,

Notant avec satisfaction que le Secrétaire général a présenté dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" 2/ des idées et des propositions qui ont trait en particulier aux moyens de renforcer l'efficacité, dans le cadre de la Charte des Nations Unies et conformément à ses dispositions, du potentiel de l'Organisation dans le domaine de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits,

Prenant note également des idées et propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" 3/,

1. Décide de poursuivre l'examen de la question du maintien de la sécurité internationale, compte tenu des nouvelles réalités internationales et des tâches nouvelles qui attendent l'Organisation en matière de renforcement des efforts collectifs visant à maintenir la paix et la sécurité internationales;

2. Invite tous les Etats Membres à communiquer leurs idées sur la poursuite de l'examen de la question du maintien de la sécurité internationale, en tenant compte, notamment, des éléments appropriés des rapports du Secrétaire général intitulés "Agenda pour la paix" et "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa quarante-huitième session;

2/A/47/277-S/24111.

3/ A/C.1/47/7.

3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session une question intitulée "Maintien de la sécurité internationale".
